

AVIS

AT.22.91.AV

Révision du plan de secteur de HUY-WAREMME visant l'inscription de zones d'extraction et d'une zone de dépendances d'extraction en extension à la Carrière « Belle Roche » à SPRIMONT – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1)

Avis adopté le 28/10/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Belle Roche Sablar S.A.
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 29/08/2022
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 25/10/2022

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Rive droite de l'Amblève, sud de Fraiture - zone de dépendances d'extraction, zone agricole, zone forestière
- *Affectation proposée :* Zone d'extraction, zone de dépendances d'extraction
- *Compensations :* Zone d'espaces verts, zone naturelle, zone agricole, zone forestière

Brève description du projet et de son contexte :

La demande de révision vise l'inscription au plan de secteur, en extension de la carrière « Belle Roche Sablar » et en lieu et place de zones agricoles et forestières :

- d'une zone de dépendances d'extraction (+/-4,76 ha), avec la prescription supplémentaire suivante : « *Les activités autorisées dans la zone ne peuvent mettre en péril sa desserte par le chemin de fer* ». Cette prescription concerne également la zone de dépendances d'extraction existante ;
- d'une zone d'extraction devenant au terme de l'exploitation une zone naturelle (5,89 ha) ;
- d'une zone d'extraction devenant au terme de l'exploitation une zone d'espaces verts (2,13 ha) ;
- au titre de compensation planologique (pour un total de 12,07 ha) : de zones forestières, agricoles, naturelles, d'une zone d'extraction à destination de zone d'espaces verts et d'une zone d'extraction à destination de zone naturelle.

Cette extension permettra de poursuivre l'exploitation de granulats ainsi que d'extraire et de valoriser un banc de Petit Granit exploitable en roche ornementale.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire prend acte de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase I) relatives à l'avant-projet de révision de plan de secteur de HUY-WAREMME en vue de l'inscription de zones d'extraction et d'une zone de dépendances d'extraction en extension à la Carrière « Belle Roche » à SPRIMONT. Il est favorable à la poursuite de la procédure.

A la lecture de la première phase du rapport sur les incidences environnementales (RIE), le Pôle constate que le projet permettra de pérenniser les activités de la carrière (production de granulats) et d'extraire et valoriser également un banc de Petit Granit exploitable en roche ornementale. Il remarque également l'urgence de ce dossier, vu que l'exploitation arrive en fin de gisement.

Le Pôle estime que cette phase I analyse les éléments pertinents et la valide.

Le Pôle suggère que les points suivants soient approfondis lors de la seconde phase du rapport d'incidences sur l'environnement (RIE), conformément aux enjeux relevés en phase I :

- l'analyse de l'impact paysager du projet, vu qu'une partie de celui-ci se limite à une ligne de crête ;
- l'analyse de l'affectation la plus adéquate pour le site de la Grotte de la Belle roche (zone naturelle ou zone d'espaces verts) ;
- la réflexion sur la valorisation touristique de la Grotte de la Belle Roche et une éventuelle synergie entre ce site et le projet (ex : éventuel point de vue) ;
- la mobilité et plus précisément la possibilité de transfert modal (chemin de fer, voie d'eau), l'accès de la carrière suite aux conséquences liées aux inondations de 2021, ainsi que l'impact du charroi sur le cadre de vie local ;
- l'analyse des compensations et les conséquences de la surcompensation proposée, par exemple sur les réserves locales dans le cadre de prochains projets de révision de plan de secteur.

Il salue enfin l'exposé très clair réalisé par l'auteur d'étude devant la Section.



Samuël SAELENS
Président